



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 B-1000 Bruxelles
 +32 27408000
 e.proc@publicprocurement.be
www.publicprocurement.be

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses¹ (identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure)

Nom officiel: Tournai		Numéro national d'identification: ² 0207.354.920_22285	
Adresse postale: Rue Saint-Martin, 52			
Ville: Tournai	Code NUTS: BE328	Code postal: 7500	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Jonas Hanssens		Téléphone: +32 491994600	
Courriel: jonas.hanssens@cfwb.be		Fax:	
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (<i>URL</i>) http://www.tournai.be			
Adresse du profil d'acheteur: (<i>URL</i>) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=438253			

I.2) Procédure conjointe

- Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe,
 En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
 Le marché est attribué par une centrale d'achat.

I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (<i>URL</i>) <input checked="" type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: (<i>URL</i>) http://www.marchesdarchitecture.be/about.php			
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues			
<input type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s) <input checked="" type="radio"/> autre adresse: (<i>indiquer l'autre adresse</i>)			
Nom officiel: FWB / SG / DGI / Cellule architecture / Jonas Hanssens		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale: Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Boulevard Léopold II, 44			
Ville: Bruxelles	Code NUTS: BE100	Code postal: 1080	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Jonas Hanssens		Téléphone:	
Courriel: jonas.hanssens@cfwb.be		Fax:	
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (<i>URL</i>) http://www.cellule.archi			
Adresse du profil d'acheteur: (<i>URL</i>)			
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées			
<input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (<i>URL</i>) http://www.cellule.archi <input type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s) <input type="radio"/> à l'adresse suivante: (<i>indiquer l'autre adresse</i>)			
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (<i>URL</i>)			

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales <input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e) <input checked="" type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e) <input type="radio"/> Organisme de droit public <input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale <input type="radio"/> Autre type:
---	---

Tournai – Plaine des Manœuvres – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc urbain.

I.5) Activité principale

<input checked="" type="radio"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre:
<input type="radio"/> Santé	

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Tournai – Plaine des Manœuvres – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc urbain.	Numéro de référence: ² Ville de Tournai-Plaine des Manœuvres - AP 2022/1-F02_0
II.1.2) Code CPV principal: 71420000 Descripteur supplémentaire: ^{1,2}	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Fournitures <input checked="" type="radio"/> Services	
II.1.4) Description succincte: Les services concernent le projet d'aménagement de la Plaine des Manœuvres en parc urbain. L'aménagement de la Plaine des Manœuvres est un projet porté par les autorités communales tournaisiennes et inscrit dans le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Ville de Tournai. Située en bordure du centre historique de Tournai, la Plaine des Manœuvres d'une superficie totale de 17,5 hectares est propriété de la Ville de Tournai pour la plupart. La Plaine des Manœuvres accueille aujourd'hui la Maison de la Culture de la Ville de Tournai (en cours de rénovation), le Hall des Sports, des espaces de stationnement et d'accueil d'événements (foires, marchés et manifestations sportives et culturelles), des terrains de sport et un skate-park. Les parties non construites sont constituées de surfaces végétalisées, principalement herbacées, dont une partie est occupée par de la végétation spontanée au stade arbustif. Des immeubles de logement ont pris place au sud du site, sur les parcelles de la Plaine des Manœuvres appartenant à des privés. En amont de ce marché de services d'auteur de projet, une mission participative a été menée par l'agence d'urbanisme CityTools et un périmètre d'intervention, d'une superficie de 5,8 hectares, a été défini. Les résultats de cette mission ont été publiés en février 2021, sous forme de carnet de recommandations. Joint au présent avis de marché, le carnet de recommandations est le principal document programmatique adressé aux équipes d'auteurs de projet. En complément, les autorités communales définiront, parmi les propositions issues de la mission participative, des fonctions prioritaires et d'autres à écarter faute de moyens de gestion disponibles. Cet arbitrage des fonctions sera présenté dans le cahier des charges. Les enjeux principaux de ce marché sont :	
- la transformation de la partie non-construite de la Plaine des Manœuvres en un parc urbain - la qualification des liens entre le site d'intervention et les espaces et bâtiments publics et privés qui le bordent - l'inscription du parc et de ses (futurs) cheminements dans les maillages de mobilité active ; - l'amélioration du confort des usagers et passants ; - l'inscription du parc au sein des maillages écologiques et la prise en compte de la végétation spontanée présente sur le site, en particulier les espèces indigènes ; - le développement des fonctions actuelles du site, la création de nouvelles fonctions et la bonne cohabitation entre les différentes activités et usagers, en tenant compte du carnet de recommandations publié à l'issue de la mission participative ; - la ludicité du projet et des aménagements. Il sera demandé aux auteurs de projet de proposer un emplacement pour le chapiteau actuellement présent sur le site, voire son remplacement par une nouvelle structure permettant l'organisation d'activités et d'événements dans un lieu couvert. Ce remplacement est hypothétique et la conception ainsi que le suivi de l'exécution des travaux d'un tel ouvrage feront, le cas échéant, l'objet d'un marché distinct.	
II.1.5) Valeur totale estimée ²	Valeur hors TVA: [155000.00] Monnaie: EUR (dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)
II.1.6) Information sur les lots	Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: <input type="radio"/> un seul lot <input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: <input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:

Tournai – Plaine des Manœuvres – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc urbain.

II.2) Description¹ (1)

II.2.1) Intitulé: ²	Lot n°: ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): ²	
II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS: ¹ [BE328] Lieu principal d'exécution: La Plaine des Manœuvres est située avenue des Frères Rimbaut à Tournai (7500).	
<p>II.2.4) Description des prestations: (nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences) Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 7 compétences requises, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'étape des demandes de participation, seule la compétence paysage est demandée et sera donc évaluée. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura tous les opérateurs économiques dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé#e#s ou collaborateur#trice#s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT ». La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat est donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence paysage. ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché. • En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires (écologie et gestion de l'environnement, design mobilier, aménagements ludiques, mobilité, signalétique, éclairage, techniques spéciales). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire est en outre tenu de s'adjointre les compétences d'un architecte inscrit au registre de la profession pour toute intervention le nécessitant et notamment si l'introduction du permis d'urbanisme le nécessite en conséquence des orientations prises par l'auteur de projet dans sa proposition. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 6 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative ou par nécessité. <p>Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.</p> <p>La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.</p> <p>Le budget des travaux est estimé à ce jour à 2.071.000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 7,5 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).</p>	
<p>II.2.5) Critères d'attribution:</p> <p><input type="radio"/> Critères énoncés ci-dessous</p> <p><input type="checkbox"/> Critère de qualité^{1, 2, 20}</p> <p><input type="radio"/> Coût^{1, 20}</p> <p><input type="radio"/> Prix²¹ - Pondération:</p> <p><input checked="" type="radio"/> Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché</p>	
<p>II.2.6) Valeur estimée</p> <p>Valeur hors TVA: [155000.00] Monnaie: EUR</p> <p>(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)</p>	
<p>II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique</p> <p>Durée en mois: 48 ou Durée en jours: ou Début: (jj/mm/aaaa) / Fin: (jj/mm/aaaa)</p> <p>Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non</p> <p>Description des modalités ou du calendrier des reconductions:</p>	
<p>II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer (sauf dans les procédures ouvertes)</p> <p>Nombre de candidats envisagé: ou Nombre minimal envisagé: 3 / Nombre maximal: 25</p> <p>Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Les critères de limitation du nombre de candidats retenus, à savoir la motivation, l'adéquation du profil et la pertinence et la qualité de missions antérieures choisies, sont détaillés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.</p>	
<p>II.2.10) Variantes</p> <p>Des variantes seront prises en considération <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>	
<p>II.2.11) Information sur les options</p> <p>Options <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p> <p>Description des options: Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.</p>	
<p>II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques</p>	

Tournai – Plaine des Manœuvres – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc urbain.

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique

II.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne oui non

Identification du projet:

II.14) Informations complémentaires:

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions:
III.1.2) Capacité économique et financière
<input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection:
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ²
III.1.3) Capacité technique et professionnelle
<input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection: Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour la compétence minimale requise à l'étape de demande de participation (paysage), les missions menées dans les 5 dernières années pouvant constituer des preuves de l'expérience pour la compétence que l'opérateur économique assumera pour le présent marché. Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé#e#s ou collaborateur#trice#s a acquise comme associé#e ou collaborateur#trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce uniquement aux conditions détaillées dans l'annexe 2 du présent avis de marché. Les règles de comptabilisation de l'ancienneté des missions listées sont fixées dans l'Annexe 2 du présent avis de marché. ATTENTION : pour les missions relatives à des projets livrés, la date maximale prise en compte pour calculer l'ancienneté d'une mission est celle de la réception PROVISOIRE. Il est par ailleurs demandé que l'opérateur économique assumant la compétence paysage soit détenteur d'un diplôme de master en paysage ou d'un diplôme de master en architecture. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ² L'opérateur économique assumant la compétence paysage prouvera qu'il est détenteur d'un diplôme de master en paysage ou d'un diplôme de master en architecture en transmettant copie de ce diplôme. Concernant la compétence paysage, la liste des missions comprendra au minimum une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de cette compétence pour la conception d'un projet d'aménagement paysager d'au minimum un hectare (réception de l'étude obtenue). Concernant la compétence paysage, la liste des missions comprendra au minimum une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion du marché de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution) pour un projet d'aménagement livré (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 600.000 euros HTVA.
III.1.5) Informations sur les marchés réservés²
<input type="checkbox"/> Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
<input type="checkbox"/> Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées au marché²

III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les marchés de services)
<input type="checkbox"/> La prestation est réservée à une profession déterminée
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:
III.2.2) Conditions particulières d'exécution:
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
<input type="checkbox"/> Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

- Procédure ouverte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure restreinte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure concurrentielle avec négociation
 - Procédure accélérée
Justification:
- Dialogue compétitif
- Partenariat d'innovation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
 - Accord-cadre avec un seul opérateur
 - Accord-cadre avec plusieurs opérateurs
 - Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ²
 - Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique
 - Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs
- Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans:

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

- Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Informations sur la négociation (*uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation*)

- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique

- Une enchère électronique sera effectuée
 - Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics oui non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ²

Numéro de l'avis au JO série S:

(*Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d'acheteur*)

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: (jj/mm/aaaa) **14/04/2022** Heure locale: (hh:mm) **12:00**

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés ⁴

Date: (jj/mm/aaaa) **02/06/2022**(*dans le cas d'un concours restreint*)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: ¹

[FR]

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

L'offre doit être valable jusqu'au: (jj/mm/aaaa)

ou Durée en mois: **6**(à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm) Lieu:

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable oui non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:²

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires²

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :

Annexe 1. Carnet de recommandations publié en février 2021 suite à la mission participative menée par CityTools

Annexe 2. Précisions terminologiques, critères de limitation du nombre de candidats retenues & contenu du dossier de demande de participation

Par le simple fait d'introduire sa demande de participation, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration implicite vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de demande de participation; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants, par ordre décroissant d'importance : Qualité du concept, de l'intervention et du rapport avec le contexte, Performance et fonctionnalité, Optimalisation de l'investissement et présentation de l'offre.

[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be

[4] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du pouvoir subsidiant ainsi que de minimum 3 experts extérieurs.

[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 8.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

[7] Le site est libre d'accès. Une visite guidée avec séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative.

Tournai – Plaine des Manœuvres – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc urbain.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: **Conseil d'Etat**

Adresse postale: **rue de la Science, 33**

Ville: Bruxelles	Code postal: 1040	Pays: Belgique
-------------------------	--------------------------	-----------------------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: (URL) http://www.raadvst-consetat.be	Fax:
--	------

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation²

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville:	Code postal:	Pays:
--------	--------------	-------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: (URL)	Fax:
-------------------------	------

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours²

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville:	Code postal:	Pays:
--------	--------------	-------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: (URL)	Fax:
-------------------------	------

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa) **01/03/2022**

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁴ si ces informations sont connues

²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise